

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 MAI 2024

DEL-2024-121

L'An deux mille vingt-quatre, le 23 mai, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/05/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, DEAGE, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avait donné pouvoir :

M. COUTIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. BOISIER, BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, CHEVALLOT, DUPERTHUY, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 14

Représentés par mandat : 1

Objet : SYAN'CHALEUR - COMMUNE DE SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY - MARCHE D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DE LA CHAUFFERIE BOIS ET DU RESEAU PUBLIC DE CHALEUR

Rapport présenté par M. Gilles FRANCOIS.

Par délibération du Comité syndical du 29 juin 2017, le SYANE s'est doté de la compétence mentionnée à l'article L.2224-38 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur et de froid.

Par délibérations concordantes du SYANE et de la commune de SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY, le SYANE est compétent depuis le 1^{er} octobre 2017, en lieu et place de la commune, pour la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur. La mise en œuvre et la gestion du réseau sont opérées par Syan'Chaleur, régie du SYANE.

Par délibération en date du 13 décembre 2018, le Bureau syndical a donné son accord à la conclusion d'un marché global de performance pour la conception, réalisation, exploitation et maintenance d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur avec le groupement d'entreprises représenté par ENGIE Energie Services.

Le réseau de chaleur et la chaufferie ont été mis en service à l'automne 2020, avec une réception définitive des installations qui doit intervenir d'ici l'automne 2024 après la réalisation de travaux de renforcement du système de filtration des fumées, par ENGIE Energie Services, durant l'été 2024.

La période d'exploitation des installations par ENGIE Energie Services a été prorogée par avenant jusqu'au 15 janvier 2025 inclus.

Il y a ainsi lieu pour Syan'Chaleur de disposer d'un marché de services pour l'exploitation des installations à compter du 16 janvier 2025, avec un intérêt à ce que le futur exploitant soit désigné dès le printemps 2024 afin de pouvoir suivre les travaux réalisés par ENGIE Energie Services à l'été 2024 et avoir ensuite une période de tuilage suffisante pour assurer l'exploitation pertinente des installations à compter de début 2025.

Une consultation a donc été lancée en procédure adaptée pour la mise en place d'un marché d'exploitation-maintenance d'une durée initiale de 3 ans, pouvant être prolongée deux fois pour une période d'un an.

N° marché	Caractéristiques des travaux	Estimatif € HT
MS 23214	Exploitation et maintenance d'une chaufferie bois + appoint et de son réseau de chaleur sur la commune de SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY	435.000

Les missions confiées à l'exploitant concernent :

- La conduite et la surveillance des installations,
- L'entretien, la maintenance et le dépannage des installations,
- Le gros entretien et renouvellement des installations,
- La fourniture du combustible fioul, et l'évacuation et valorisation-traitement des cendres et suies produites par la chaudière bois.

La fourniture du combustible bois, de l'électricité, du télécom et de l'eau nécessaires au fonctionnement de la chaufferie et du réseau seront assurées directement par Syan'Chaleur.

Suite à la mise en concurrence, des offres ont été remises le 10 janvier 2024 par les sociétés ENGIE, EOLYA, IDEX et LANSARD.

Il est proposé à l'entité adjudicatrice de retenir l'offre variante d>IDEX pour un montant total du marché de 437.354,41 € HT.


Il est précisé que les dépenses engagées Syan'Chaleur dans le cadre de ce marché sont équilibrées par les recettes perçues par la vente de la chaleur auprès des abonnés au réseau public de chaleur.


Du fait de la hausse des coûts d'exploitation constatée depuis la détermination de la tarification de la chaleur initiale en 2019, une évolution de cette tarification sera soumise au Comité syndical de juin 2024.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le marché de services proposé,
2. à autoriser le Président à signer le marché,
3. à autoriser le Président à signer les bons de commandes relatifs au marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE